



N^o 050

Le 26 février 1988

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES CONDAMNE
LES RESTRICTIONS SUD-AFRICAINES AU NOM DU COMITÉ
DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU COMMONWEALTH

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a publié aujourd'hui la déclaration suivante au nom du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe. Le Comité, formé des ministres des Affaires étrangères de l'Australie, du Canada, de la Guyana, de l'Inde, du Nigéria, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe, condamne vivement et en termes non équivoques les dernières mesures draconiennes annoncées par le gouvernement de l'Afrique du Sud contre dix-sept organisations et des leaders anti-apartheid. Ces mesures limiteront gravement, voire interdiront totalement, l'action politique de certains des groupes les plus importants qui s'opposent de façon non violente à l'apartheid et fournissent un appui à ses victimes.

À Vancouver, les chefs de gouvernement du Commonwealth ont réaffirmé unanimement l'engagement de leurs gouvernements respectifs à oeuvrer de concert en vue de mettre fin à l'apartheid et aux injustices et souffrances que cette politique entraîne pour la plupart des Sud-Africains et leurs voisins. Le gouvernement de l'Afrique du Sud doit engager des négociations concrètes avec les leaders authentiques de la majorité de la population sud-africaine. Au lieu de s'engager dans cette voie, il a préféré imposer d'autres restrictions à leurs droits politiques fondamentaux.

.../2

Secretary of State
for
External Affairs

Secrétaire d'État
aux
Affaires extérieures